



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Intérieur

Nos réf.: 81cx89af2  
57/2017/CAC

Votre réf.:

Dossier suivi par : Claudine GONZALEZ  
Tél. 247-84643  
E-mail [claudine.gonzalez@mi.etat.lu](mailto:claudine.gonzalez@mi.etat.lu)

Luxembourg, le 4 avril 2017

**Objet : Organisation scolaire définitive de l'enseignement musical 2016-2017**

Retourné à Madame le Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette avec l'information que j'approuve l'organisation scolaire définitive approuvée par le conseil communal en date du 25 novembre 2016.

Pour le Ministre de l'Intérieur,  
Le Conseiller de direction,



SECRETARIAT GENERAL  
Pit BIEVER  
10.04.2017

Clara Muller

**Copie de la présente est adressée à Monsieur le Commissaire à l'enseignement musical pour information.**







LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Commissariat à l'enseignement musical

Ministère de l'Intérieur	
Entrée:	17 MARS 2017
	Blex lde 32

N/réf : ps-cb 53/17

Luxembourg, le 14 mars 2017

Ministère de l'Intérieur  
Service des Finances Communales

L-2933 LUXEMBOURG


**Concerne: Administration communale d'Esch-sur-Alzette.  
Organisation scolaire définitive de l'enseignement musical 2016-2017.  
Délibération du Conseil Communal d'Esch-sur-Alzette du 27 octobre 2016.**

Soit la présente transmise au Ministère de l'Intérieur, Service des finances communales, conformément à l'article 6 du règlement grand-ducal du 3 août 1998 ayant pour objet de définir les conditions-cadre de l'organisation de l'enseignement musical par les communes et d'instituer une Commission consultative interministérielle à l'enseignement musical.

L'organisation scolaire définitive, approuvée par le Conseil Communal d'Esch-sur-Alzette sous date du 27 octobre 2016 est approuvée par le Commissaire à l'enseignement musical.

Le Commissaire à l'enseignement musical



 Ville d'Esch-sur-Alzette <b>Secrétariat</b> Annonce publique de la séance : le 17 novembre 2016 Convocation des conseillers : le 17 novembre 2016	<b>Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette</b>
	<b>Séance du 25 novembre 2016</b> Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Andre Zwally, <del>Evy Wohlfarth, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Zénon Bernard, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Christian Weis, Conseillers, Jean-Paul Spitz, Secrétaire Général</del> Excusés : Pierre-Marc Knaff, Conseiller
	Ministère de l'Intérieur Entrée: 10 FEV. 2017 816x75d76

Le Conseil Communal;

**Objet : 4. Conservatoire Municipal: Organisation Scolaire 2016 - 2017 définitive; décision**

Considérant qu'avec l'entrée en vigueur de la loi concernant l'harmonisation de l'enseignement musical sur le plan national, les communes sièges d'un établissement d'enseignement musical sont tenues de soumettre annuellement aux délibérations des conseils communaux une organisation scolaire de l'enseignement musical dispensé dans leur conservatoire, école de musique, resp. cours de musique;

Vu sa délibération du 16 juin 2016 approuvant l'organisation scolaire provisoire du conservatoire de musique pour l'année scolaire 2016/2017;  
 Vu le travail organique définitif du conservatoire de musique de l'exercice 2016/2017 présenté par Monsieur le directeur du conservatoire;

Vu la loi du 28 avril 1998 portant :

- a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal
- b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail
- c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le traitement des fonctionnaires de l'Etat

Vu le règlement grand-ducal du 3 août 1998 ayant pour objet

- a) de définir les conditions-cadre de l'organisation de l'enseignement musical pour les communes et
- b) d'instituer une Commission consultative interministérielle à l'enseignement musical ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**approuve  
à l'unanimité**

l'organisation scolaire définitive du conservatoire de musique de l'année scolaire 2016/2017.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 08.02.2017

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général      Bourgmestre 

